



UPA DANSE

Melle ROGER Amandine, Présidente
33 Rue Carpentier
62410 HULLUCH
Tél. 06.98.63.08.80
www.upa-danse.com

Règlement du Challenge Intercommunal de Danses Amateurs d'UPA DANSE

Informations générales :

Article 1 : UPA Danse organise un Challenge Intercommunal de Danse Amateurs à la salle polyvalente d'Hulluch le samedi 28 mars 2020 dès 13 heures. Cet horaire est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscriptions.

L'association UPA DANSE ne concoure pas.

L'arrivée des participants et des participantes se fera au minimum 1 heure avant le début du concours.

Article 2 : La fiche d'inscription et les frais d'inscriptions sont à retourner, cachet de la poste faisant foi pour le 24 février 2020 dernier délai à l'adresse suivante :

UPA DANSE - Melle ROGER Amandine
Concours de danses amateurs 2019
33 rue Carpentier
62410 HULLUCH
Ou par mail : upa-danse@hotmail.fr

Tout dossier incomplet ou rendu après cette date butoir, ne pourra être accepté.

Article 3 : les dossiers d'inscriptions devront comprendre :

- La reconnaissance et l'autorisation à compléter et signer (p5 et p6)
- La fiche de renseignement (p7)
- La ou les fiches d'inscriptions dûment remplies par groupe (A dupliquer si nécessaire p8 et p9)
- Le règlement par chèque
- Copie de vos ou votre musique sur le support de votre choix

Article 4 : Les frais d'inscriptions sont fixés à :

- 30 euros pour un groupe
- 50 euros pour 2 groupes
- 70 euros pour 3 groupes puis ajouter 20 € par groupe supplémentaire.

Les chèques devront être établis à l'ordre d'UPA DANSE. Le prix inclus l'ensemble des danseurs et danseuses du groupe et deux accompagnateurs

Si vous souhaitez, mettre un encadrant supplémentaire dans votre groupe, un surcoût de 5€ vous sera demandé.

Sauf annulation du concours, par les organisateurs, les droits d'inscriptions ne seront en aucun cas remboursés.

Information sur le challenge :

Les catégories

Article 5 : Le concours se compose de plusieurs catégories :

- 3- 4 ans
- 5-6 ans
- 7- 9 ans
- 10-13 ans
- 14-17 ans
- 17 et +
- Une catégorie HIP HOP
- Solo/ Duo

Article 6 : En cas d'insuffisance d'inscriptions dans une catégorie, UPA Danse, se réserve le droit de regrouper certaines catégories. Les encadrants du groupe seront alors avertis de ce changement le jour du concours.

Attention, si l'un des participants est plus âgé que la catégorie dans laquelle il évolue, son groupe se verra passer dans la tranche d'âge supérieure à laquelle il correspond. Pour obtenir la catégorie, il vous suffit de faire la moyenne des âges du groupe.

Article 7: Les groupes qui évolueront sur scène se composeront au minimum de 4 danseurs. Un seul passage sur scène.

Article 8 : Chaque club ou association a la possibilité de présenter plusieurs groupes dans une même catégorie. Cependant un danseur ou une danseuse ne peut danser dans 2 catégories différentes ni même effectuer 2 prestations différentes.

Article 9 : Chaque groupe engagé devra fournir une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille de chacun de ses danseurs (euses) présents (es) ou la photocopie de la licence. En cas de non-respect de cet article, les organisateurs peuvent sanctionner le club.

Article 10 : En cas d'absence d'un danseur ou d'une danseuse, il est possible de le (la) remplacer. Le (a) danseur (se) absent(e) devra présenter un justificatif (Certificat médical...).

Le (a) danseur (euse) remplaçant (e) devra fournir sa pièce d'identité ou sa licence.

Critères de notation et jury

Article 11 : Le jury sera composé de conseillers municipaux, d'administrés ou d'un membre de l'association UPA Danse. Cela évitera l'injustice envers les clubs participants.

Article 12 : Chaque groupe sera évalué selon les critères suivants :

- Chorégraphie /20
 - Originalité /10
 - Synchronisation /10
 - Utilisation de l'espace /10
 - Costumes et accessoires /10
 - Maquillages et coiffures /10
 - Cohésion avec la musique /10
 - Motivation du groupe /10
 - Le sourire /expression du visage /10
- Coup de cœur : un seul coup de cœur par catégorie sera attribué, récompensant le groupe méritant d'être à l'honneur et ne faisant pas partie des 3 premiers. Il y aura un coup de cœur à partir de 5 groupes inscrits dans la catégorie.

Article 13 : Aucun juge ne pourra rectifier et revenir sur sa notation. Aucune rature ne sera tolérée d'où l'importance de réfléchir avant de noter.

Tenues, musique et accessoires

Article 14 : Chaque groupe devra nous fournir sa musique avec l'envoi du dossier afin que nous puissions établir une **playlist**. Le support pourra être un CD, une clé USB, vous pouvez également nous transmettre votre musique par mail.

Les indications suivantes seront nécessaires

- Nom du club
- Catégorie

- Piste choisie ou numéro de la chanson sur votre support
- Titre de la musique et durée.

Article 15 : Le support musical doit être de bonne qualité. Prévoyez une copie pour le jour du concours au cas où.

Article 16 : Le choix des musiques reste libre. En cas de non-respect, des points seront retirés de la note globale voire le groupe disqualifié.

Article 17 : Aucune tenue, ni accessoire n'est imposé. Ils sont à votre charge.

Attention ; les accessoires toxiques ou non conformes aux règles de sécurité sont formellement interdits lors de ce challenge.

Déroulement du challenge

Article 18 : Seuls les participants, leur chorégraphe ou responsable du groupe ainsi que le président du club sont autorisés à accéder aux vestiaires.

Toute personne présente dans les loges ou les coulisses sans autorisation des organisateurs se verra exclue du concours.

Article 19 : Chaque responsable du groupe à la responsabilité de ses danseurs (euses). (Comportement sur scène, dans les vestiaires...). Le silence devra être respecté lors du passage des autres groupes.

Tout manque de respect envers une autre association ou envers les organisateurs du concours entraînera une disqualification du groupe en cause.

Article 20 : Aucune dégradation au sein de la salle n'est tolérée. Les vestiaires devront être rendus dans leur état de propreté initiale. **Des sacs poubelles seront mis à votre disposition.**

Article 21 : UPA Danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de pertes d'effets personnels de chaque danseur ou danseuse. Vérifier que vos participants possèdent une assurance de responsabilité civile.

Remise de prix

Article 22 : Lors de la remise des récompenses, les groupes devront se présenter de préférence en tenue de scène. Elle s'effectuera, après la délibération du jury, à la fin de chaque catégorie.

Article 23 : Tous les danseurs et danseuses recevront une médaille pour leur participation.
Les 3 premiers groupes de chaque catégorie se verront remettre une coupe.

Article 24 : La participation au concours implique le respect du règlement énoncé ci-dessus.

RECONNAISSANCE

Je soussigné(e) M. ou Mme (Président
(e) de l'association) (Nom du club), de
la ville de

Certifie avoir pris connaissance du règlement spécifique au concours,
organisé par « UPA DANSE ».

Je déclare sur l'honneur, que je suis l'auteur de ou des
chorégraphie(s) présentée(s) au challenge et que celle(s) ci ne
viole(nt) aucune loi, ni aucun droit à un tiers.

A....., le.....20...

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DU CLUB

Je soussigné(e), (nom du ou de la présidente)

Autorisent les enfants de l'association

.....

à participer au challenge inter communal de danses amateurs,
à la salle polyvalente de HULLUCH, rue Pierre Malvoisin.

J'accepte que « UPA DANSE » utilise les photos et films des
participants (es) à toutes fins non commerciales.

Fait à, le 20

Signature du président (e) ou de son représentant.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Formulaire à compléter en majuscules merci

Nom et prénom du (de la) président (e).....
.....

Nom (de l'association)
Adresse :
.....

Coordonnées téléphoniques

.....
Adresse mail
.....

Nombre de groupes participants :

Nombre total de danseurs et danseuses :

Nombre total d'accompagnateurs (2 maxi gratuits par groupe) :

Nombre total d'accompagnateurs hors public (Payant) :

Total à régler : € (A l'ordre d'UPA DANSE)

FICHE D'INSCRIPTION

(Une feuille par groupe, à dupliquer si nécessaire)

Nom du club ou de scène

Ville :

Catégorie :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 3-4 ans | <input type="checkbox"/> Hip Hop |
| <input type="checkbox"/> 5- 6 ans | <input type="checkbox"/> 7-9 ans |
| <input type="checkbox"/> 10- 13 ans | <input type="checkbox"/> 14-17 ans |
| <input type="checkbox"/> 17 ans et + | <input type="checkbox"/> Duo/ solo |

Auteur :

Titre de la musique :

Durée :

Nombre de danseurs/ danseuses:

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

NOTE D'INFORMATION

(A diffuser dans votre club et à l'entourage des adhérentes)

- L'entrée du concours est fixée à 5 euros. Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans.
- Pour le bon déroulement du spectacle, **aucune réservation de chaise** ne sera acceptée. Nous ne sommes **pas en mesure de garantir une place assise pour tout le monde.**
- L'ouverture des portes au public est prévue à 12h00. Le début du concours est fixé à 13 h. (**ces horaires sont susceptibles d'être changés**). En cas de retard du club, ou de non présentation au concours pour X raison, veuillez contacter la responsable au 06.98.63.08.80 ou 06.64.81.13.37
- Plusieurs stands seront mis à la disposition du public lors du challenge (Boissons, sandwichs, paninis, crêpes, bonbons...)
- Les stands fonctionneront par tickets que vous retirerez à l'entrée.
- Un programme vous sera remis avec votre entrée, il ouvrira droit à une tombola.
- Toute personne nuisant au bon déroulement de ce challenge, se verra exclue de la salle.
- Nous demandons aux participants, à leurs encadrants, au personnel du club de faire preuve de respect, de tolérance, de patience et d'amabilité envers l'équipe organisatrice et de l'environnement.